

Le véhicule électrique est la technologie la plus mature pour le transport routier de demain

Pour imaginer le futur du transport routier, l'Avere-France (l'association pour le développement de la mobilité électrique) et l'Union française de l'électricité (UFE), en collaboration avec CentraleSupélec, ont réalisé une analyse technico-économique et environnementale des résultats de 14 études visant à mettre en perspective le potentiel de plusieurs énergies alternatives. L'étude conclut qu'en matière d'émissions de gaz à effets de serre, de coûts, de pollution atmosphérique mais aussi de disponibilité de l'énergie, le véhicule électrique demeure la technologie la plus mature pour le transport routier de demain.

Facteurs de choix	VL				VUL			Autobus			PL		
	EGES	Pollution atmosphérique	Coût	Gisement potentiel	EGES	Coût	Gisement potentiel	EGES	Coûts	Gisement potentiel	EGES	Coûts	Gisement potentiel
Electricité	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
100% Bio-GNV	Vert	Jaune	n.a.	Rouge	Vert	Vert	Rouge	Jaune	Jaune	Rouge	Vert	Vert	Rouge
H2 (mix 100% ENR)	Jaune	n.a.	n.a.	Jaune	Jaune	n.a.	Jaune	Vert	n.a.	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune
H2 (mix FR)	Rouge	n.a.	n.a.	Vert	Rouge	Jaune	Vert	Rouge	Jaune	Vert	Rouge	Jaune	Vert
E-carburant	Rouge	Rouge	Jaune	Jaune	Rouge	n.a.	Jaune	Rouge	n.a.	Jaune	Rouge	Rouge	Jaune
E85	Rouge	n.a.	n.a.	Rouge	n.a.	n.a.	Rouge	n.a.	n.a.	Rouge	n.a.	n.a.	Rouge

Le transport routier est responsable d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre en France. C'est pourquoi des objectifs clairs visant à décarboner ce secteur, encore très dépendant des énergies fossiles, ont été mis en place avec la fin de ventes des véhicules légers thermiques neufs en Europe en 2035 et des poids-lourds fonctionnant grâce à des énergies fossiles en France en 2040. Ainsi, pour répondre à ces objectifs de décarbonation, de nombreuses études ont mis en évidence la pertinence d'énergies alternatives. Malgré les résultats hétérogènes de ces études, l'électricité, les bio-carburants, l'hydrogène et les e-carburants apparaissent comme des solutions pour accompagner cette décarbonation.

L'Avere-France et l'UFE, grâce au travail de 4 élèves-ingénieurs de CentraleSupélec, ont décidé de comparer 14 de ces études afin d'identifier la technologie la plus avantageuse pour le transport routier de demain. Tous les segments de véhicules (véhicules légers, les véhicules utilitaires légers, autobus et poids-lourds) ont été analysés, et ce, dans le but de comprendre leur impact en matière d'émissions de gaz à effet de serre, de pollution atmosphérique mais aussi en termes de coût total de possession et de disponibilité d'énergie.

Cette évaluation par segment de véhicules permet de conclure que le véhicule électrique est la technologie la plus apte à répondre à l'enjeu de décarbonation du transport routier. Les autres énergies présentent des résultats contrastés en fonction des usages.

« Les résultats de cette étude attestent à nouveau du potentiel de l'électrique. Ils confortent les choix politiques et industriels opérés ces dernières années aux niveaux français et européen. La décarbonation des transports implique un recours massif à l'électrification, en complément de changements de comportement (vélo, report modal, etc.) Avec plus d'1,2 millions de véhicules électriques et hybrides rechargeables en circulation, la France est déjà en bonne voie pour répondre à ce défi mais une accélération majeure doit être rendue possible. », affirme Clément Molizon, Délégué général de l'Avere-France.

« Bien que la mobilité électrique progresse sur le marché et dans les intentions d'achat, de nombreuses informations erronées continuent de circuler concernant sa pertinence en matière de décarbonation du secteur des transports. Cette étude permet d'objectiver cela et démontre le rôle important de l'électrification car elle répond à un triple enjeu : 1/ réduction des émissions de GES du secteur sur toute la durée de vie du véhicule, 2/ pertinence économique et 3/ l'amélioration de la qualité de l'air notamment dans les zones à faibles émissions » souligne Mathias Laffont, Directeur Usages et Territoires de l'Union Française de l'Electricité.

Pour en savoir plus, retrouvez la synthèse technico-économique et environnementale des énergies alternatives [ICI](#)

A propos de l'Avere-France : L'Avere-France est l'association nationale pour le développement de la mobilité électrique. Créée en 1978 pour représenter l'ensemble de l'écosystème de la mobilité électrique dans les domaines industriel, commercial, institutionnel ou associatif, elle a pour objectif de faire la promotion de l'utilisation des véhicules électriques et hybrides rechargeables. Elle rassemble aujourd'hui près de 250 adhérents. L'Avere-France pilote le programme Advenir, qui finance le déploiement de bornes de recharge dans le cadre des certificats d'économie d'énergie du Ministère de la Transition énergétique, en lien avec l'ADEME. Il est l'un des principaux dispositifs de soutien au développement des points de recharge de véhicules électriques en France. En parallèle, le programme Advenir informe et sensibilise sur la mobilité électrique le grand-public, les élus et acteurs locaux ainsi que les professionnels de l'immobilier. Il a été renouvelé jusqu'en 2025.

A propos de l'UFE : L'Union Française de l'Electricité (UFE) est l'association professionnelle du secteur de l'électricité. Elle représente les entreprises de l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur électrique français : producteurs, gestionnaires de réseaux, fournisseurs d'électricité et de services d'efficacité énergétique. Elle regroupe plus de 500 entreprises, avec plus de 300 000 emplois directs et indirects sur l'ensemble du territoire français. Acteur français et européen majeur engagé dans la lutte contre le changement climatique, l'UFE déploie son expertise pour accélérer la transition vers une société neutre en carbone. Elle représente aussi les employeurs du secteur au sein de « la branche des industries électriques et gazières. L'UFE est membre d'Eurelectric, l'association européenne des électriciens, du MEDEF, de France Industrie et de la Plateforme pour l'électromobilité. Dans le cadre de son action autour de l'électromobilité, l'UFE est engagée dans les démarches France Mobilités et Je-roule-en-électrique.fr

A propos de CentraleSupélec : CentraleSupélec, né de la fusion de deux écoles d'ingénieur (Ecole centrale Paris et Ecole supérieure d'électricité), est un établissement scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) public relevant de la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique.

CONTACTS PRESSE

Avere-France : Martin Kolle - martin.kolle@lobbycom.fr / 06 89 70 17 51

UFE : Rudy Cluzel – rudy.cluzel@ufe-electricite.fr / 06 58 22 96 14